



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 février 2010

CONVENTION ANNUELLE : Synthèse et Décisions

Le 24 février dernier s'est déroulée, au Palais Brongniart, la Convention Annuelle de l'Association Nationale des Conseils Financiers.

Plus de 1000 professionnels ont participé, tout au long de la journée, à différents ateliers, tables rondes, ainsi qu'aux Assemblées Générales de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF.

La table ronde sur les évolutions de nos professions a permis aux participants d'entendre débattre Yves RENARD (Président de la CSCA), Philippe PREVEL (Trésorier Général de la FNAIM), le Député Louis GISCARD d'ESTAING et notre Président.

Elle a été l'occasion de confirmer l'opposition de la profession à l'autorisation d'exercice d'une activité commerciale par certaines professions ordinales dont les experts-comptables.

Le député Louis GISCARD d'ESTAING qui a confirmé avoir entendu les messages des différentes fédérations représentées quant à son projet de texte sur la Gestion de Patrimoine, a également accepté de relayer vers le parlement certains messages.

En préambule de l'allocution du Président et de nos Assemblées Générales, s'est tenue celle d'une association membre, l'ANCDGP, ainsi qu'une conférence sur les marchés financiers et différents ateliers.

Résumé de l'allocution du Président :

Notre fédération professionnelle a encore cru de plus de 50% par le nombre d'entreprises et ce, malgré la crise qui a amené à dépasser la barre des 10% de disparitions sur l'année.

Le millier de groupes représentant plus de 1500 entreprises, auxquels s'ajoutent un peu plus de 1700 confédérées a été dépassé.

Si la proportion des sièges sociaux installés en province a progressé, la part représentée par chaque région est restée relativement stable.

Au niveau de la représentation des métiers, on note que ceux du conseil en haut de bilan, tout comme les Intermédiaires en opérations de Banques ont progressé mais c'est du côté de la représentation des CGPI qu'il faut chercher la surprise. Plus de 59% des membres revendiquent fin décembre 2009, exercer cette activité contre 48% un an plus tôt.

Les accords signés cette année, avec la Fondation de France et la FNAIM ont été rappelés.



Parmi les projets, l'attention des membres a été attirée sur le projet de devenir paritaire au travers d'une adhésion à la CGPME, sur le déploiement de moyens complémentaires ou encore sur la mise en place d'un service d'intérim spécialisé et spécifique à notre association pouvant aider nos membres à gérer des montées en puissance, ou des incapacités temporaires d'exercer.

Principales décisions des Assemblées Générales :

Outre avoir validé les comptes et prévisionnels, confirmé ou nommé certains administrateurs et décidé des formations qui seraient construites au titre de 2010, les membres de nos associations ont notamment décidé :

- La mise à disposition du Conseil d'Administration des ressources nécessaires à l'adaptation qui serait nécessaire en cas d'extension du modèle de co-régulation des CIF aux courtiers d'assurances et aux IOB.
- La création d'une section internationale qui assurera les relations et actions à l'international tout en générant un budget spécifique.
- La création d'une société commerciale permettant, dans un cadre très strict, de déployer certains services pouvant générer des ressources, à l'image de ce qui se fait dans la majeure partie des associations professionnelles comparables.
- L'adhésion à la CGPME de l'ANACOFI qui devient fédération de branche et accède à de nouveaux relais toute en s'engageant dans une représentation paritaire qui était la dernière à manquer à son action et à son positionnement.

David CHARLET

Pour tous renseignements vous pouvez joindre Souad GOJIF au 06 36 79 65 32 (mail : souad.gojif@sfg-presse.fr) ou Julie CELERIER au 01 40 02 03 74 (mail : j.celerier@anacofi.asso.fr).